



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 5 juillet 1962

à 10 h 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Point 10 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales . . .	3

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Cuba, Equateur, Espagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Mali, Pays-Bas, Roumanie, Tchécoslovaquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/3581/Rev.1, E/3584 et Corr.1, E/3586, E/3599, E/3643, E/3649, E/3664; E/L.953 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales.

2. M. VELEBIT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) présente le rapport de la CEE (E/3584 et Corr. 1). En guise d'introduction à son exposé, il formulera quelques observations sur les traits saillants de la situation économique actuelle en Europe.

3. Dans la première partie de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1961* (E/ECE/452), le secrétariat de la CEE a exprimé l'avis que l'année 1962 verrait probablement se poursuivre l'expansion de la production tant en Europe occidentale qu'en Europe orientale. Compte tenu des renseignements qui sont parvenus ultérieurement, il semble que l'on puisse continuer

d'espérer que le rythme de l'expansion dans les pays d'Europe orientale et en Union soviétique ne se ralentira pas sensiblement en 1962, pourvu que les conditions atmosphériques soient plus favorables à la production agricole qu'elles ne l'ont été en 1961, et bien que les dernières informations reçues confirment que certains de ces pays ont éprouvé en 1961 des difficultés qui ont persisté en 1962. Dans le secteur agricole notamment, la situation a été en général peu satisfaisante, sauf en Pologne.

4. En ce qui concerne l'Europe occidentale, l'*Etude* fait état d'un certain ralentissement de la demande d'investissement au cours des derniers mois de 1961; d'autre part, elle indique qu'en 1962, le principal facteur d'expansion sera sans doute la consommation, et non plus l'investissement, et que l'augmentation constante de la demande globale et de la production aux Etats-Unis pourrait encore, en faisant croître les importations de ce pays, stimuler l'économie de l'Europe, voire celle du monde entier. Toutefois il est possible qu'aux Etats-Unis le produit national n'augmente pas en 1962 autant qu'on l'avait espéré tout d'abord, à moins que l'on ne parvienne à stimuler la demande d'investissement — qui subit actuellement un fléchissement — et à écarter, par des mesures fiscales ou autres, la menace d'une chute brutale de la demande de consommation. On note aussi, dans le commerce et l'industrie des pays d'Europe occidentale, une hésitation et une incertitude attribuables à des facteurs internes, tels que la réduction des marges bénéficiaires dans plusieurs pays et la déception provoquée par les tendances actuelles de l'économie des Etats-Unis. Il est possible également que les répercussions en Europe de la chute des valeurs à Wall Street aient un effet psychologique.

5. Néanmoins, l'incertitude quant à la tendance de l'économie des Etats-Unis n'est pas en soi une raison suffisante pour craindre un ralentissement marqué de la croissance économique de l'Europe. Au cours de la dernière décennie, l'économie européenne a acquis une vigueur et une résistance qui devraient lui permettre de soutenir sans trop de difficulté le choc de fluctuations économiques mineures aux Etats-Unis, étant donné surtout que les récentes améliorations du système monétaire international ont accru les moyens dont le Fonds monétaire international et les banques centrales qui coopèrent avec lui disposent pour neutraliser les mouvements de capitaux de caractère spéculatif. Si l'on recourt à ces moyens de façon judicieuse, il doit être possible de combattre les pressions spéculatives qui s'exercent sur la balance des paiements des divers pays, pressions qui ont parfois obligé les gouvernements à recourir à des mesures dont les effets sur l'économie nationale étaient fort regrettables.

6. M. Velebit ne pense pas que la conjoncture présente, aux Etats-Unis comme en Europe occidentale, justifie la crainte d'une prochaine et grave récession. Néanmoins, il ne serait pas très surpris que les hésitations actuelles provoquent un ralentissement temporaire de la demande (en particulier de la demande d'investissement) dont les effets sur le taux d'expansion de la production pourraient se faire sentir en Europe occidentale vers la fin de 1962.

7. Le rythme de l'expansion économique de l'Europe occidentale et des Etats-Unis intéresse tout particulièrement les pays de production primaire, dont les exportations dépendent étroitement des marchés de ces deux régions. Bien qu'en 1961, le chiffre d'affaires global du commerce de l'Europe occidentale ait augmenté d'environ 6,5% et les échanges entre les pays d'Europe occidentale de 12%, les importations de l'Europe occidentale en provenance des pays de production primaire n'ont guère varié par rapport à 1960. C'est pourquoi l'on peut se demander si ces dernières importations augmenteront beaucoup en 1962. Encore que le marché offert par les pays d'Europe orientale aux produits des pays peu industrialisés — à l'exception de la Chine continentale — continue à ne représenter qu'un dixième de celui qu'offre à ces pays l'Europe occidentale, les importations de l'Europe orientale en provenance des pays peu industrialisés ont augmenté d'environ 20% en 1961, et ce mouvement se poursuivra sans doute en 1962. Il est à peine besoin de répéter combien il est urgent que les pays industrialisés modifient progressivement leur politique commerciale afin de faciliter l'accès de leur marché aux exportations — croissantes — de biens manufacturés en provenance des régions économiquement peu développées. A cet égard, on a pu constater, depuis la trente-troisième session du Conseil, une évolution de bon augure dans les pays de la CEE; d'autre part, il se pourrait que la réduction de 20% des droits de douane applicables aux produits non agricoles, que les pays de la Communauté économique européenne ont concédée récemment aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et à quelques autres pays, en échange d'une série de réductions tarifaires, soit profitable aussi aux pays qui n'ont pas participé directement à ces négociations. Les dispositions de la loi des Etats-Unis sur l'expansion du commerce ouvrent de vastes perspectives de réduction générale des tarifs douaniers, surtout si le Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe finissent par adhérer au Marché commun. En revanche, il est évident que le marché des produits agricoles de la zone tempérée sera protégé dans les pays de la Communauté économique européenne et il est possible que l'accès à ce marché soit fortement limité. Il semble donc nécessaire d'accomplir, à l'échelle mondiale, de nouveaux efforts énergiques pour écarter la menace d'une accumulation d'excédents agricoles au cours des prochaines années.

8. La Commission économique pour l'Europe a eu, cette année encore, une activité féconde, et les gouvernements des pays membres font un usage croissant des possibilités de coopération pratique que leur offre la Commission. Ses comités, qui sont ses organes essentiels, sont plus actifs que jamais et suivent constamment l'évolution économique et technique. C'est ainsi que,

l'année dernière, des efforts croissants ont été accomplis en vue d'encourager la productivité et d'étudier les nouvelles techniques de production dans des domaines industriels particuliers. Des experts de diverses régions ont pu, grâce à des cycles d'étude et des réunions de représentants d'instituts spécialisés, procéder, à un niveau élevé, à des échanges de connaissances et d'expérience. Il convient de citer en particulier la récente conférence des directeurs des instituts nationaux des mines et de recherche minière — la première de ce genre — et le cycle d'étude sur la rationalisation de la consommation de l'énergie électrique. Les documents établis à l'occasion de ces réunions, qui sont à la disposition de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, contribuent à faire connaître aux pays des autres régions les derniers progrès réalisés dans le domaine de la technique par des pays de la CEE. M. Velebit exprime l'espoir que les experts de ces autres régions seront de plus en plus nombreux à assister à des réunions de ce genre et à participer à des travaux permettant de comparer et de diffuser des connaissances et des données d'expérience qui revêtent, dans le domaine de l'industrie, une importance vitale.

9. Les travaux relatifs à l'élaboration de normes européennes ont été intensifiés. Les gouvernements ont demandé avec insistance que l'on établisse des normes de qualité pour de nouvelles catégories de fruits et de légumes; ces normes seront appliquées de plus en plus, dans toute l'Europe, au cours de l'année 1962. Dans le domaine des transports, la CEE travaille à l'uniformisation des règlements, nationaux et internationaux, sur la circulation routière, laquelle pose un problème de plus en plus aigu dans la plupart des pays européens. En ce qui concerne les statistiques, l'accord s'est fait sur les moyens d'ajuster les données relatives au produit et au revenu intérieurs, établies sur la base, respectivement, du système de comptabilité nationale des Nations Unies et de la méthode des bilans de l'économie nationale qui est utilisée dans les pays à économie planifiée; il sera possible de cette manière d'harmoniser les concepts utilisés dans les deux systèmes.

10. L'étude des problèmes que soulève la nécessité de faire des choix économiques dans des domaines précis, comme ceux de l'agriculture et de l'énergie électrique, suscite un intérêt croissant. La deuxième réunion des conseillers économiques principaux étudiera les critères des politiques d'investissement. Des progrès ont été enregistrés dans les travaux relatifs aux projections économiques et aux problèmes à long terme qui se posent aux gouvernements dans divers secteurs de l'économie européenne, et on a achevé plusieurs enquêtes importantes dont les gouvernements pourront s'inspirer dans l'établissement de leur politique.

11. L'étude des problèmes qui intéressent tout spécialement les pays peu développés prend toujours plus d'importance dans la gamme des activités de la Commission. Le secrétariat de la CEE coopère étroitement avec les secrétariats des autres commissions économiques régionales. Il entend poursuivre et développer cette coopération sur la base de plans d'ensemble s'étendant

à tous les domaines dans lesquels les diverses commissions associent leurs efforts. La CEE participe de plus en plus à des opérations d'assistance technique; elle apporte sa contribution à bon nombre de projets d'assistance technique entrepris dans divers pays européens et elle espère élargir encore son action dans ce domaine. La Commission a approuvé l'expansion de son programme de formation en cours d'emploi; désormais des bourses seront offertes, dans le cadre de ce programme, à des candidats originaires des régions desservies par la CEA, la CEAO et la CEPAL. Comme le Service de l'assistance technique, à Genève, fait désormais partie du secrétariat de la CEE, la Commission sera mieux en mesure d'agir; cependant, un effort en faveur des projets d'assistance technique se traduira, selon toute vraisemblance, par des besoins accrus en personnel.

12. La CEE a coopéré avec le Siège à un certain nombre d'actions entreprises essentiellement dans l'intérêt des pays en voie de développement. Le Comité de l'habitat de la CEE, par exemple, a décidé de collaborer au cycle d'étude des Nations Unies sur les problèmes de l'urbanisation. La CEE examine activement comment la Commission et son secrétariat pourraient, de la manière la plus efficace, apporter leur contribution à la Décennie des Nations Unies pour le développement; elle a l'intention, à cet égard, d'intensifier les recherches relatives aux diverses méthodes de planification employées dans la région. La CEE coopère avec le Siège à la mise en œuvre de projets concernant l'industrialisation. Le Secrétaire exécutif accordera, comme il s'y est engagé, tout son appui aux travaux du nouveau Centre de développement industriel. Il espère que le Conseil attirera l'attention de l'Assemblée générale et de sa Cinquième Commission sur la nécessité de doter les commissions économiques régionales des ressources matérielles qu'exige l'accomplissement de cette grande tâche. La CEE peut apporter au succès de la Décennie du développement une contribution appréciable, en raison de son expérience en matière d'économie et de technique industrielles, à condition qu'elle dispose pour cela des moyens nécessaires.

13. La CEE est particulièrement bien outillée pour favoriser l'assouplissement et l'amélioration des relations commerciales entre les pays européens, et notamment entre les pays qui ont des régimes économiques différents. Le Comité pour le développement du commerce a déjà recommandé qu'au cas où des difficultés entraveraient les échanges entre des pays particuliers, participant ou non à des groupements économiques sous-régionaux en Europe, les représentants des deux parties se réunissent, selon des modalités acceptables de part et d'autre, aussi souvent qu'il serait nécessaire pour surmonter ces difficultés et trouver des solutions de nature à favoriser le développement de leurs échanges (voir E/3584, par. 174). Le Secrétaire exécutif espère que les membres de la CEE informeront le Comité pour le développement du commerce, à sa prochaine session, qu'ils se sont conformés à cette recommandation ou qu'ils ont l'intention de le faire. Le Comité examinera quelles autres mesures il pourrait prendre en vue de formuler de nouvelles recommandations.

14. Tout ce que M. Velebit vient de dire montre clairement que la CEE s'efforce de répondre aux besoins des pays membres. Ceux-ci sont d'avis qu'il est possible de renforcer et d'intensifier encore les activités de la CEE et, à leur demande, le secrétariat a attiré l'attention de la Commission sur certaines possibilités qui s'offrent à cet égard.

15. Au cours de ses quinze années d'existence, la CEE a contribué incontestablement au relèvement de l'économie européenne. La Commission doit sans cesse chercher à déterminer comment, en présence de circonstances changeantes, elle peut s'acquitter le mieux des obligations qui découlent de son mandat et de la Charte des Nations Unies et contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'ONU dans le domaine économique. Pour ce faire, la CEE ne peut ni ne doit détourner son attention de sa tâche essentielle, qui est de renforcer la coopération économique en Europe. Le Secrétaire exécutif est convaincu que si les pays membres de la CEE, notamment ceux qui ont des régimes économiques différents, ont recours à la Commission et coopèrent avec elle, des ressources supplémentaires, sous forme de services d'experts ou de moyens financiers, pourront être dégagées et affectées aux pays en voie de développement. Il est persuadé que les autres commissions économiques régionales comprennent la relation étroite qui existe entre le développement de la coopération européenne dans la région de la CEE et leurs propres destins et intérêts. Comme le Secrétaire général par intérim l'a souligné lors de la dix-septième session de la CEE, c'est l'intégration de la CEE dans le système global qui lui permettra de contribuer à l'action entreprise par l'ONU pour dispenser aux pays les moins favorisés du monde les connaissances et les aptitudes qui ont un tel épanouissement en Europe (voir E/3584, Annexe III).

16. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), présentant le rapport de la CEAO (E/3599), dit que la situation économique a été, en 1961, assez encourageante en Asie et en Extrême-Orient, mais que les perspectives à long terme de la décennie en cours sont moins brillantes.

17. La situation économique de la plupart des pays de la région de la CEAO a continué de s'améliorer en 1961; la production agricole et la production industrielle ont atteint des chiffres sans précédent et les prix intérieurs ont été relativement stables. En revanche, les exportations n'ont progressé qu'assez lentement, alors que les importations ont atteint un niveau record. Les termes de l'échange se sont détériorés pour la plupart des pays de la région et les réserves de devises étrangères ont sensiblement diminué.

18. L'indice de la production agricole totale a notablement progressé dans plusieurs pays, alors qu'en Iran il a reculé de 2%. Plusieurs pays ont sensiblement accru leur production de denrées alimentaires. La production industrielle a augmenté de 17%, de même que l'indice de la production d'articles manufacturés, par suite des politiques de développement vigoureusement poursuivies par divers pays. Le Japon, où les investissements en biens d'équipement et en stocks sont très élevés, a enregistré

une augmentation de 22 % de la production des industries manufacturières.

19. Toutefois, ces progrès à court terme n'ont guère eu d'effet sur les problèmes à long terme des membres de la CEAO; la cadence des progrès n'est pas encore suffisante, ni soutenue, et dans de nombreux pays les niveaux de vie sont toujours aussi bas. Le revenu par habitant ne croît pas suffisamment pour que l'on puisse espérer des niveaux de vie raisonnables dans un avenir prévisible. Il est néanmoins encourageant de constater que les pays d'Asie prennent conscience de leurs problèmes et de leurs possibilités et qu'ils sont décidés à aller de l'avant.

20. Le commerce international occupe une place essentielle dans la Décennie du développement; les pays en voie de développement — en Asie et ailleurs — font tout leur possible pour accroître leur commerce d'exportation et combler ainsi l'écart croissant entre leurs recettes d'exportation et les dépenses qu'ils doivent consacrer aux importations nécessaires à leur développement. La CEAO et son Comité du commerce se sont inquiétés des obstacles sérieux qui s'opposent encore dans les pays industriels à l'expansion des importations en provenance des pays en voie de développement; ces obstacles prennent diverses formes: restrictions quantitatives des importations, tarifs douaniers protecteurs, droits intérieurs élevés et politiques de soutien des prix. Néanmoins, les grands pays industriels prennent de plus en plus conscience de la responsabilité qui leur incombe de contribuer à une solution du problème par l'adoption de politiques commerciales plus libérales. Sous ce rapport, la Déclaration concernant la promotion du commerce des pays moins développés, approuvée en novembre 1961 à la réunion des ministres des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a marqué une étape importante. Mais les pays d'Asie aimeraient que cette déclaration fût suivie de programmes d'action précis. Etant donné les politiques commerciales qui sont en cours d'élaboration en Europe occidentale et aux Etats-Unis, les pays d'Asie pensent que le moment est venu de chercher à déterminer de quelle manière ces pays pourraient augmenter, non seulement leurs importations traditionnelles de matières premières ou de produits semi-manufacturés, mais également leurs importations de produits manufacturés en provenance des pays sous-développés.

21. Plusieurs pays de la région de la CEAO ont déjà formé des groupements sous-régionaux, et un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'accroître les échanges entre les pays de la région. Au cours des trois dernières années, ces pays ont procédé tous les ans, sous les auspices de la CEAO, à des entretiens relatifs à l'expansion du commerce intrarégional; ces entretiens ont été jugés fort utiles par les gouvernements qui s'efforcent d'exploiter les possibilités qui s'offrent à eux d'améliorer les échanges intrarégionaux dans le contexte d'un commerce mondial en voie d'expansion. La plupart des pays de la région ont décidé d'adopter le Code CEAO des procédures douanières recommandées, suggéré par le Groupe de travail des douanes; il en résultera une efficacité accrue et une simplification des formalités

douanières. Les pays de la région ont également décidé d'un commun accord de se prêter mutuellement assistance en matière de commerce, d'arbitrage commercial et de douanes. Ils ont en outre décidé d'organiser au Pakistan, à la fin de 1963, une foire commerciale de l'Asie.

22. La CEAO a particulièrement souligné la nécessité urgente de donner suite à la résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale et a prié son Secrétaire exécutif d'attirer l'attention du Conseil sur la résolution 37 (XVIII) de la Commission, qui invite les Etats Membres des Nations Unies à prendre des mesures concertées afin que les pays peu développés obtiennent une part juste et équitable du commerce mondial.

23. C'est au développement de leur économie nationale que les pays de la région continuent à accorder, et de loin, la priorité. La plupart des plans nationaux visent à édifier et améliorer l'infrastructure du pays. Toutefois, de récentes discussions au sein de divers organes subsidiaires de la Commission ont fait ressortir que, dans des domaines comme la prospection des ressources, le développement des industries et des transports et l'adoption de techniques et de politiques de planification, les pays gagneraient beaucoup à envisager les choses sous un angle plus large, en tenant compte de l'évolution qui se produit ou se prépare dans d'autres pays.

24. L'année écoulée a été marquée pour la Commission par des réalisations fructueuses, et des progrès significatifs ont été accomplis dans divers domaines: industrie et ressources naturelles, transports et communications, planification du développement économique, recherches et statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, agriculture, aspects sociaux du développement économique. La Commission et ses organes subsidiaires ont continué de concentrer leur attention sur les grands problèmes du développement économique et ont accordé une place particulière aux programmes d'importance régionale, aux projets qui favorisent la coopération des pays de la région et à ceux qui ont des répercussions sur l'élaboration de la politique des Etats membres. Un grand nombre de ces projets ont été mis en œuvre par le secrétariat en coopération étroite avec la Direction des opérations d'assistance technique, le Fonds spécial et les diverses institutions spécialisées.

25. Une assistance croissante a été fournie au titre du développement industriel et de la mise en valeur des ressources naturelles; les diverses réunions organisées à cette fin ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de suggestions concrètes. L'assistance pratique directe constitue le progrès le plus important qui ait été enregistré au cours de l'année écoulée. Les régions en voie de développement — notamment les petits pays — ont particulièrement besoin de conseils techniques sur le terrain. Outre le Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes, on envisage de créer d'autres groupes spécialisés dans les problèmes de la fabrication, qui seraient chargés d'apporter leur concours en vue de l'étude de questions telles que les techniques de production, la fourniture de matières premières, les dispositions administratives et financières, et la commercialisation des produits.

26. La CEAEO a aidé les pays de la région à examiner la situation et les besoins en matière de transports et de communications, sous l'angle tant économique qu' technique, et compte tenu de leurs plans de développement économique. Un certain nombre d'enquêtes sur les transports ont été effectuées et l'on envisage d'en faire d'autres.

27. La résolution 823 (XXXII) du Conseil et la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale ont donné une nouvelle impulsion au processus de décentralisation, et le Secrétaire général, dans son précédent rapport au Conseil¹ et dans son rapport à l'Assemblée générale², a décrit un certain nombre de mesures qui ont été adoptées ou qui sont envisagées pour renforcer les activités des commissions économiques régionales et augmenter leurs ressources. La CEAEO a déjà pris en charge des projets régionaux d'assistance technique, et elle aide les pays intéressés et les représentants-résidents à mettre au point des programmes nationaux plus rationnels. Lors d'une réunion convoquée, au début de 1962, par le Président-Directeur du BAT et le Directeur général du Fonds spécial, la CEAEO a exposé ses vues sur les considérations économiques et sociales dont il convient de tenir compte lorsqu'on prépare des programmes nationaux. Elle a également pris part à un certain nombre de missions d'assistance technique qui, il faut l'espérer, aideront les pays à soumettre au Fonds spécial des projets plus efficaces et mieux conçus. La Commission a en outre assumé, au nom du Fonds spécial, la responsabilité — tant opérationnelle qu'administrative — de l'enquête hydrographique et des projets de prospection des ressources minérales dans le bassin du Mékong.

28. Les résolutions dont a parlé le Secrétaire exécutif de la CEAEO soulignent la nécessité urgente de renforcer les ressources et le personnel des commissions économiques régionales. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la CEAEO, qui d'ores et déjà a entrepris des activités entièrement nouvelles : services consultatifs, formation, activités pratiques, etc.

29. Les pays de la région recourent de plus en plus aux services de la Commission et à son assistance technique, qui est désormais plus décentralisée. Il importe de tirer le plus grand parti possible des ressources limitées dont dispose la Commission et d'utiliser pleinement les connaissances et l'expérience du secrétariat, notamment en matière de planification, d'exécution et d'évaluation des projets d'assistance technique. C'est pourquoi la Commission a, par sa résolution 41 (XVIII), recommandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le secrétariat dispose de l'autorité voulue et de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions, tant anciennes que nouvelles.

30. Tout en reconnaissant l'urgence des besoins des pays des autres régions qui sont récemment devenus indépendants, les Etats membres de la CEAEO ont

constaté avec regret que leur participation au Programme élargi avait — en pourcentage — diminué ces derniers temps. Certes, le montant réel des sommes dépensées au titre du Programme a été plus élevé que l'année précédente, mais les fonds ne devraient pas être attribués uniquement en tenant compte de la répartition des pays par région. Une répartition équitable entre les pays est tout aussi nécessaire.

31. Passant en revue les projets régionaux importants, le Secrétaire exécutif de la CEAEO cite les progrès remarquables qui ont été réalisés dans le cadre de l'entreprise du Mékong. Si les espoirs se réalisent, la première tranche des travaux principaux sera mise en route à la fin de 1963 et trois projets relatifs à l'aménagement d'affluents entreront dans la phase des réalisations d'ici la fin de 1964. Dans la meilleure tradition des Nations Unies, les quatre Etats riverains qui forment le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong se sont réunis régulièrement, même lorsque les relations entre quelques-uns d'entre eux étaient tendues. Tous ceux qui participent à l'exécution de ce projet sont reconnaissants envers les pays qui coopèrent à sa mise en œuvre ainsi qu'envers les organismes des Nations Unies et les autres organisations participantes. Le projet n'ouvre pas seulement la voie à un développement économique important dans les années à venir, mais constitue aussi un facteur de stabilité dans une région où subsistent bien des problèmes.

32. En ce qui concerne le projet de construction de la grande route d'Asie, les travaux continuent à progresser régulièrement, et les pays intéressés donnent la priorité, dans leurs plans nationaux, à la construction de routes qui seront raccordées à cette artère importante. Après avoir évoqué quelques-uns des travaux qui ont été menés à bien, le Secrétaire exécutif rappelle qu'il sera nécessaire d'effectuer des enquêtes de pré-investissement, pour lesquelles on espère obtenir une assistance du Fonds spécial. Le Secrétaire exécutif conjure les pays développés de considérer favorablement la possibilité d'apporter une aide substantielle, technique et financière, pour permettre de mener à bien ce projet.

33. La campagne « Visitez l'Orient », lancée en 1961, prend de l'extension; elle a remporté un tel succès qu'une suggestion a été émise au Comité des transports intérieurs et des communications en vue d'organiser en permanence une action commune.

34. Dans de nombreux pays, le développement est entravé faute de personnel qualifié capable d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de développement. Depuis 1960, le secrétariat assure la formation en cours d'emploi d'un nombre limité de jeunes fonctionnaires des Etats membres, mais il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins croissants dans ce domaine.

35. Afin de promouvoir un développement économique rapide pendant la Décennie du développement, la Commission a adopté à l'unanimité sa résolution 36 (XVIII) relative à la création d'un Institut asiatique du développement économique, qui formera du personnel et fournira des services d'experts en vue de perfectionner et d'uniformiser les techniques de planification. L'Institut favorisera

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3522.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, points 12, 28, 29 et 30 de l'ordre du jour, document A/4911.

également l'adoption, par les divers pays, de méthodes communes pour la solution des problèmes. Orienté vers les besoins régionaux, tirant parti de l'expérience des divers pays et tenant compte de leurs caractéristiques sociales et économiques, l'Institut répondra à un besoin urgent, et il ne semble pas qu'il existe de meilleur moyen d'amener les pays à envisager les problèmes sous l'angle régional et à collaborer plus étroitement entre eux.

36. La Commission et ses organes subsidiaires ont servi de lieu de rencontre pour l'étude de problèmes pressants et pour des échanges de vues et de données d'expérience sur la façon de les résoudre. Alors que certains de ces problèmes peuvent être abordés à l'échelon national, il en est d'autres qu'il vaut mieux étudier sur les plans régional et international. La Commission a toujours pensé que c'est par la collaboration entre les pays de la région, d'une part, et entre ces pays et les pays industrialisés, d'autre part, que le développement économique a le plus de chances d'être accéléré. Il est encourageant de constater que les activités de la Commission, poursuivies avec diligence et efficacité au cours des années, ont atteint le stade où il est possible de mettre l'accent sur une coopération régionale plus étendue dans un contexte international plus vaste.

37. M. PREBISCH (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine), présentant le rapport de la CEPAL (E/3581/Rev.1), se félicite tout d'abord de la décision prise par les gouvernements d'étendre considérablement les fonctions consultatives du Secrétariat des Nations Unies en matière de développement industriel. Pour assurer la mise en œuvre de cette décision, comme d'ailleurs pour décentraliser les activités d'assistance technique, il faudra certainement augmenter les effectifs dans les secrétariats des commissions régionales. La décentralisation est déjà assez poussée à la CEPAL, notamment pour ce qui est des projets régionaux et des groupes consultatifs, mais le manque de personnel empêche de la pousser plus avant et d'aboutir à la souplesse administrative voulue. C'est là un problème capital pour les commissions régionales, en particulier en Amérique latine où une évolution importante est imminente en raison de la faiblesse chronique du taux de croissance économique. Se fondant sur l'amélioration passagère des termes de l'échange constatée aussitôt après la guerre, on s'était imaginé que les pays d'Amérique latine allaient entrer dans une période de développement spontané et rapide; mais il y a longtemps que cette illusion s'est dissipée. La situation actuelle, caractérisée par un marasme permanent, a beaucoup contribué à aggraver les tensions sociales. M. Prebisch croit que la structure économique et sociale de l'Amérique latine va se modifier profondément et il aimerait voir le secrétariat de la CEPAL jouer un rôle actif dans cette évolution.

38. Les changements sont inévitables : il s'agit de savoir s'ils se feront dans la violence et le désordre ou s'ils seront conscients et organisés. Ceux qui pensent que des changements de structure s'imposent en Amérique latine reconnaissent que ces idées d'évolution se cristallisent aujourd'hui en de nouvelles formes d'action internationale. On fait souvent l'erreur, en Amérique latine comme ailleurs, de penser que la nouvelle politique qui s'instaure

en ce moment résulte d'un plan conçu par les Etats-Unis pour modifier la structure économique et sociale de l'Amérique latine. Ce qui s'est passé en réalité, c'est que les Etats-Unis ont reconnu la nécessité de ces changements et admis que ceux-ci ne peuvent être réalisés de l'extérieur mais doivent être le résultat d'une volonté d'action des peuples de l'Amérique latine.

39. La portée de la nouvelle politique de coopération est très grande, car ceux qui espèrent mener à bien ces changements en Amérique latine ne doivent pas être considérés comme de dangereux perturbateurs de l'ordre public mais comme des hommes désireux de transformer l'ordre existant en vue d'accélérer la croissance économique et d'assurer une répartition équitable des fruits de cette croissance parmi toute l'énorme population du continent. Cette politique a pour but essentiel de faire en sorte que ces hommes trouvent à l'extérieur l'appui et la coopération économique qui leur permettront d'opérer ces changements de la manière la plus méthodique et la moins douloureuse. Mais il ne faut pas compter que cette politique ait des résultats immédiats : des reculs et des déboires sont inévitables. M. Prebisch ne sait pas au juste dans quelle mesure les dirigeants actuels de l'Amérique latine sont acquis à ces idées nouvelles, mais ce dont il est persuadé c'est qu'il existe en Amérique latine des forces dont la poussée est irrésistible, surtout dans les générations nouvelles, et que si ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui ne se chargent pas d'effectuer les changements indispensables, d'autres le feront inévitablement.

40. Les investissements étrangers en Amérique latine se ressentiront à coup sûr de cette évolution et certaines enclaves économiques et techniques devront subir l'évolution en cours tout comme les autres éléments constitutifs de l'économie. Il est possible que certains intérêts soient lésés et que la politique de coopération économique et technique avec les autres pays soit désorganisée, mais il faut être prêt à affronter des difficultés de ce genre.

41. L'évolution du Marché commun européen et l'influence qu'il exerce sur le développement économique de l'Amérique latine posent un autre problème sérieux. Les pays latino-américains s'inquiètent non seulement du traitement discriminatoire que le Marché commun impose à leurs produits mais aussi de sa politique agricole, qui va les priver d'une partie de leurs débouchés traditionnels. M. Prebisch serait moins inquiet s'il voyait l'Europe prendre nettement conscience du fait que l'Amérique latine entre dans une ère de transformation radicale, pendant laquelle elle aura besoin d'une aide technique et économique considérable non seulement du continent américain mais aussi du reste du monde. Il préférerait que l'Europe soit prête à prendre ses responsabilités en la matière. L'Amérique latine est virtuellement bien équipée pour résister au contrecoup de l'établissement du Marché commun européen, mais elle n'a pas les ressources techniques et économiques nécessaires à un développement intensif. Ce développement exige non seulement que les structures internes soient modifiées, mais encore que soient mises au point de nouvelles formes d'échanges internationaux, parmi lesquelles la préférence doit être donnée à la création d'une zone latino-américaine de

libre-échange. Il est regrettable que, pour le moment, la volonté de créer un marché commun latino-américain ne soit pas assez forte pour produire des résultats aussi rapidement qu'il le faudrait.

42. Lorsqu'il parle de marché commun latino-américain, M. Prebisch ne veut pas dire que l'Amérique latine ne doit pas mettre tout en œuvre pour développer ses échanges avec le reste du monde, en ce qui concerne non seulement les produits de base, mais aussi les articles manufacturés. Elle se trouve placée devant l'alternative suivante : les pays de ce continent peuvent, soit constituer un marché commun en vue d'arriver à se suffire à eux-mêmes, soit se fixer comme objectif l'expansion de leur industrie en vue de devenir fournisseurs du marché mondial. Le choix de l'Amérique latine dépendra de la politique que suivront les pays industriels du monde.

43. Le Secrétariat de la CEPAL est arrivé à la conclusion que, si l'Amérique latine disposait de l'aide financière et technique dont elle a besoin, elle pourrait se présenter sur le marché d'exportation des produits industriels avec une série d'articles dans la fabrication desquels entre plus de main-d'œuvre que de capital, diverses sortes de machines par exemple. L'Amérique latine pourrait exporter des produits demi-finis ou des articles manufacturés au lieu de vendre son minerai de fer, ce qui lui permettrait d'occuper une énorme main-d'œuvre. Ce sont là des problèmes qu'il faut juger selon des critères nouveaux et non suivant les critères traditionnels. L'adoption, par les pays industriels, d'une politique de sagesse à l'égard des importations d'articles manufacturés pourrait avoir une influence considérable sur le cours des événements.

44. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) a été frappé par la valeur des rapports des commissions économiques régionales. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de participer aux travaux de ces commissions et de leurs organes subsidiaires; il a ainsi pu apprécier le rôle croissant qu'elles jouent dans le système des Nations Unies. Les Etats-Unis continueront à les aider de leur mieux à accomplir leur tâche. Peut-être la meilleure justification de l'existence des commissions est-elle que l'on a des preuves de plus en plus visibles des activités diverses qu'elles entreprennent pour faire face aux besoins différents des régions de leur ressort.

45. Passant en revue les travaux des diverses commissions, M. Klutznick déclare que certains des pays de la région desservie par la CEPAL ont atteint un stade de développement assez avancé. Cette commission a mis au point une méthode de travail adaptée aux besoins de ses membres. Bien qu'elle tiende peu de conférences ou de réunions, elle rend des services indispensables en collaborant avec les autres institutions de la région. Il est particulièrement satisfaisant de noter qu'elle a participé à la préparation d'études spéciales intéressant l'Alliance pour le progrès, l'Association latino-américaine de libre-échange et le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. Les Etats-Unis comprennent les aspirations des peuples d'Amérique latine et souhaitent non pas diriger et guider ces pays mais leur venir en aide dans le cadre de relations de bon voisinage.

46. M. Klutznick a noté avec intérêt que la CEPAL constituait des groupes consultatifs chargés de dresser

des programmes de développement économique pour les Etats membres. Au nombre des problèmes urgents qui se posent aux pays en voie de développement figure le régime fiscal; une conférence sur cette question a été convoquée par la Commission, avec la participation de l'Organisation des Etats américains, de la Banque inter-américaine de développement et de l'Université Harvard. Cette conférence sera suivie d'autres réunions. En ce qui concerne un autre problème-clé, celui de la réforme agraire, la Commission a collaboré avec l'Organisation des Etats américains, l'Institut interaméricain des sciences agricoles et la FAO. Le secrétariat de la CEPAL a aussi apporté une aide considérable au groupe d'experts chargé de préparer la réunion spéciale à l'échelon ministériel du Conseil économique et social interaméricain.

47. Toutes ces activités donnent une idée de la situation particulière que la Commission s'est faite dans la région. Etant donné qu'elle joue un rôle de premier plan, il est naturel que le secrétariat ait pris l'initiative de créer un Institut latino-américain de planification économique et sociale. L'Institut doit se mettre au travail sous peu et il sera le premier des trois instituts régionaux à entrer en service. La CEPAL, qui a fait œuvre de pionnier en la matière, a la lourde responsabilité de veiller au fonctionnement efficace de l'Institut et de lui faire entreprendre, dans le domaine de la formation, de la recherche et des avis consultatifs, des travaux qui ne devront pas faire double emploi avec ceux de la Commission elle-même. Dans ses nombreuses activités, la CEPAL a répondu à l'excellente et constructive impulsion de son Secrétaire exécutif, auquel M. Klutznick rend hommage.

48. Passant à la CEAEAO, le représentant des Etats-Unis déclare qu'ayant assisté à la dix-huitième session de cette Commission, il a été frappé par la maturité et le réalisme avec lesquels les Etats membres ont discuté de leurs problèmes économiques et sociaux. Le succès de la session a été dû en partie à l'excellent travail préparatoire de la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, du Cycle d'étude asiatique sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, et à l'efficacité des travaux du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. La Commission a examiné la situation — passée et présente — de chaque Etat membre et s'est livrée à des comparaisons touchant le stade atteint dans les programmes de développement. Elle a recommandé la création d'un institut asiatique du développement économique. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui a appuyé la résolution 36 (XVIII) de la Commission sur cette question, espère participer aux travaux du comité spécial qui sera créé en vertu de cette résolution. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a cessé de préconiser que l'on prélève sur les ressources du Fonds spécial les sommes nécessaires au financement d'une grande partie du coût initial de ces instituts. Il espère pour sa part, aider au fonctionnement de l'institut, en lui apportant une contribution financière et en lui fournissant du personnel.

49. L'attention croissante que l'on accorde aux aspects sociaux du développement est fort louable. La Conférence asiatique du développement communautaire, tenue en

septembre 1961, représente un pas important dans cette direction.

50. L'un des projets les plus remarquables de la région est celui de la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, qui, espère-t-on, favorisera la stabilité politique et sociale de la région, sans laquelle il sera très difficile, sinon impossible, d'assurer le développement économique. Pour des raisons techniques, le gouvernement des Etats-Unis ne s'est pas engagé, lors de la dix-huitième session de la Commission, à maintenir sa contribution financière, mais il a indiqué depuis lors qu'il envisageait de financer deux projets sur les trois demandés par le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, ainsi qu'un projet recommandé par la Fondation Ford; il a indiqué aussi qu'il était disposé à apporter son aide en vue de la poursuite de l'étude sur les possibilités de réalisation du projet de barrage sur la Pa Mong.

51. L'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1961*³, a été préparée par le secrétariat avec un souci de minutie et d'honnêteté; et l'examen de la situation économique pendant les années cinquante a provoqué d'utiles discussions et constituera une excellente base pour l'étude des activités passées et pour une appréciation réaliste de l'avenir. Le représentant des Etats-Unis félicite le Secrétaire exécutif de la CEAO pour le travail qu'il fournit.

52. En ce qui concerne la CEE, M. Klutznick félicite le secrétariat de cette Commission de l'excellente qualité des renseignements contenus dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1961*, qui contient une juste évaluation du passé récent et des perspectives d'avenir en Europe. La CEE, qui est le seul organe européen groupant tous les pays d'Europe, constitue à ce titre un lieu de rencontre où viennent se confronter les conceptions économiques divergentes de l'Est et de l'Ouest. Il semble qu'elle puisse, dans une mesure limitée, servir de trait d'union entre l'Est et l'Ouest, encore qu'il ne faille pas se dissimuler les obstacles à cette coopération. La CEE, avec ses caractéristiques spéciales qui la distinguent des autres organismes régionaux, montre par ses travaux l'intérêt qu'il y a à envisager les problèmes sous l'angle régional.

53. La réussite de la dix-septième session de la CEE a surtout été due au fait qu'il a été consacré moins de temps à l'examen de questions politiques sans rapport avec les activités de la Commission. Se référant à la résolution 5 (XVII), relative à l'organisation des sessions de la Commission, le représentant des Etats-Unis exprime l'espoir que les Etats membres aideront le Secrétaire exécutif à supprimer les doubles emplois et éviter la répétition des débats. Le Gouvernement des Etats-Unis est prêt, en collaboration avec les autres gouvernements, à rechercher une meilleure organisation des sessions, car il est convaincu qu'en dépit de la différence des régimes économiques, la Commission offre à ses membres une possibilité unique d'étendre sans cesse le champ de leurs recherches communes et de leur collaboration. La délégation des Etats-Unis félicite le Secrétaire exécutif et le secrétariat pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche difficile.

54. Bien que le Conseil n'ait pas encore entendu l'exposé du Secrétaire exécutif de la CEA, le représentant des Etats-Unis tient à faire des observations sur le rapport de cette dernière Commission (E/3586). En tant qu'observateur, les Etats-Unis portent un vif intérêt aux travaux de la CEA et sont convaincus qu'elle pourra contribuer de façon importante au développement de l'Afrique et aux progrès de la coopération entre les pays de ce continent. Le secrétariat de la CEA doit faire face à une tâche exceptionnellement lourde, en raison des nombreux besoins fondamentaux qui sont propres à la région et qui diffèrent de ceux des autres parties du monde. Des progrès dignes d'éloges ont été accomplis, en particulier pour divers programmes de statistique, notamment pour ce qui est de la formation, des services de consultants, des manuels de statistique et de l'exploitation des données.

55. M. Klutznick est particulièrement satisfait de constater l'intérêt que la CEA porte au développement communautaire et à l'amélioration de la situation dans le domaine de l'enseignement. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite aussi des mesures prises pour créer un institut africain de développement et de planification économiques et il a appris avec satisfaction qu'une demande avait été adressée à cet effet au Fonds spécial. Le rapport du Groupe d'experts (E/CN.14/128), qui esquisse un programme raisonnable d'enseignement de l'économie politique en cinq ans, destiné à être progressivement élargi, mérite une mention spéciale.

56. La proposition tendant à créer une banque africaine de développement est un exemple du rôle de stimulant que peuvent jouer les commissions régionales. Le Gouvernement des Etats-Unis suivra avec intérêt les délibérations du comité qui a été créé pour développer cette idée. L'institution devra être financée par les gouvernements intéressés, mais la CEA pourra jouer un rôle utile en poussant l'étude de la proposition jusqu'au point où il sera possible de passer aux actes.

57. Parlant de l'ensemble des commissions régionales, M. Klutznick déclare que son gouvernement appuiera, le cas échéant, les programmes de travail et l'ordre de priorité qui sont exposés dans leurs rapports. Nul n'ignore que le Gouvernement des Etats-Unis appuie l'idée de créer des instituts régionaux de développement, mais il tient à dissiper tout malentendu quant aux fonctions de ces instituts et aux résultats immédiats que l'on peut en attendre. Ces instituts doivent avoir un triple but: formation de personnel national compétent; recherche et planification de caractère approprié; octroi de services consultatifs. Mais la création d'un institut régional ne saurait dispenser les gouvernements d'établir des plans rationnels et constructifs. Les représentants des Etats-Unis n'ont cessé de répéter que le succès de la Décennie du développement dépendra de la mesure dans laquelle les pays en voie de développement sont décidés à dresser des plans rationnels. Un jour viendra où les instituts aideront à fournir à cet effet un personnel dont le besoin se fait cruellement sentir, mais il s'écoulera du temps avant que ces instituts fonctionnent à plein rendement, et plus de temps encore avant que les personnes qu'ils auront formées rentrent dans leur pays. Les pays inté-

³ Publication des Nations Unies, n° de vente: 63. II. F. 1.

ressés ne doivent pas attendre de disposer de leur propre personnel; certes, la pénurie d'experts est regrettable, mais M. Klutznick espère que l'on tirera le meilleur parti des possibilités existantes, de façon à entamer la planification sans retard.

58. Il est maintenant généralement reconnu qu'il ne peut y avoir de progrès véritable que si l'on considère la planification économique comme inséparable de la planification sociale; la démarcation entre l'une et l'autre devient de moins en moins nette. Le Gouvernement des Etats-Unis espère que les instituts régionaux s'inspireront de cette importante considération lorsqu'ils établiront leur programme de formation.

59. La politique de décentralisation de l'Organisation des Nations Unies a été affirmée à maintes occasions, mais la question se pose toujours de savoir si le processus de décentralisation est trop lent ou trop rapide. S'il est trop lent, les opérations sur le terrain risquent de perdre toute valeur; s'il est trop rapide, les institutions et les programmes existants sont menacés. La pierre de touche devrait être la mise en œuvre efficace des programmes, les responsabilités étant réparties convenablement entre le Siège et les services extérieurs au moyen d'une planification et d'une coordination satisfaisantes aux deux extrémités de la chaîne. Il n'existe pas de critère simple permettant de mesurer la cadence de la décentralisation

des activités en cours, mais les rapports à l'étude confirment la sagesse de la politique qui a été approuvée.

60. Les grandes lignes du programme ne sont pas encore nettement définies et il est indispensable de poursuivre les études, d'échanger des idées et d'assurer la coordination, de façon à résoudre, par l'utilisation optimale de ressources limitées, l'éternel problème qui consiste à faire face à un nombre toujours croissant de programmes prioritaires.

61. Parmi les problèmes les plus intéressants et les plus difficiles qui se posent au Conseil, il n'en est pas de plus important, à long terme, que celui dont le Conseil discute actuellement. La preuve déterminante de l'efficacité des commissions économiques régionales sera l'incidence de leur action sur le progrès des pays en voie de développement. Leur influence est déjà sensible et ne cesse de grandir, ce qui est de bon augure pour l'avenir. Leurs travaux stimulent les efforts sans précédent que la communauté internationale accomplit en vue d'améliorer la condition et la dignité de l'homme à travers le monde. Les excellents résultats que les commissions économiques régionales ont déjà obtenus devraient renforcer la détermination commune d'obtenir des résultats encore meilleurs pendant la Décennie du développement.

La séance est levée à 12 h 50.